

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 mai 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3960-2016.
Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) – Investissements Grand-Brûlé-Saint-Sauveur.
Lettre de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) relative au niveau de divulgation partielle de la ventilation des coûts, suite à la décision D-2016-086 rendue au dossier R-3956-2015.

Chère Consœur,

Nous avons pris connaissance de la décision D-2016-086 rendue aujourd'hui, le 27 mai 2016, au dossier R-3956-2015 relative à la confidentialité de la ventilation des coûts de projets d'investissements,

Par cette décision, la Régie accepte d'accorder la confidentialité à la ventilation de ses coûts projetés, pour une durée n'excédant pas un an après la mise en service du Projet. La Régie ordonne toutefois que soient divulgués publiquement les montants totaux pour les colonnes « Total Lignes », « Total Postes », « Total Transport (lignes et postes) » et « Télécommunications », en spécifiant que cette règle pourra être réexaminée d'un Projet à l'autre à l'avenir. À cet égard, la Régie indique :

[85] La Régie accueille favorablement l'ouverture du Transporteur à cet égard. Elle est d'avis que la divulgation des coûts totaux par type d'équipements pour le Projet permettra au public d'obtenir une meilleure information quant à la structure de ses coûts.

À cet égard, le Transporteur devra indiquer, dans ses prochains dossiers d'investissement, si les coûts totaux par type d'équipements peuvent être publiquement divulgués ou non. Dans la négative, la Régie s'attend à ce que le Transporteur explique pourquoi ces coûts ne peuvent être divulgués

[Souligné en caractères gras par nous]

Dans l'éventualité où la Régie, au présent dossier, souhaiterait s'inspirer de cette décision D-2016-086 rendue au dossier R-3956-2015, nous soumettons respectueusement que la divulgation publique de la ventilation des coûts projetés du Projet d'investissement Grand-Brûlé-Saint-Sauveur devrait au moins inclure non seulement les montants des coûts totaux de :

- « Total Lignes »,
- « Total Postes »,
- « Total Transport (lignes et postes) » et
- « Télécommunications »,

mais également les coûts totaux pour chaque équipement spécifique :

- chaque ligne, incluant les coûts unitaires par km par type de ligne (ligne le long de la ligne 735 kV, ligne dans une emprise existante, ligne dans une nouvelle emprise ou ligne en reconstruction),
- chaque disjoncteur,
- la barre à Sainte-Agathe,
- le déplacement de bâtiments,
- chaque compensateur shunt,
- etc.

puisque Hydro-Québec TransÉnergie a déjà accepté, au présent dossier, de dévoiler publiquement de telles informations contenues, dans leur version de 2015, au Rapport Dagenais (HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3860-2016, Pièce B-0038/B-0039, HQT-1, Docs 3 et 3.1, aux pages 3 et 5, de même qu'à l'Annexe C – Analyse économique détaillée).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.